

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	02.11.2020	9h57	20.194	PRÉSIDENCE
Annule et remplace				

**Auteur(s) : Groupe libéral-radical**

**Titre : Qui assumera les coûts du bug des élections communales ?**

**Contenu :**  
Le « bug » survenu lors du dépouillement des élections communales du dimanche 25 octobre a connu son épilogue le lundi 26 avec la fin du dépouillement et la mise en ligne des résultats en fin de journée. Si quelques informations techniques ont été données, les éléments financiers n'ont pour l'heure que peu été abordés.

**Développement :**  
À ce jour, un certain nombre d'explications ont été transmises afin d'expliquer les tenants et aboutissants de la panne informatique survenue lors du dépouillement des récentes élections communales. Satisfaisants ou non, ces éléments doivent surtout permettre d'apaiser la situation en vue des prochaines élections cantonales, pour lesquelles le logiciel Syvote sera à nouveau proposé/imposé aux utilisateurs. Le mal est fait, l'image des autorités est égratignée, la crédibilité du système discutée. Des excuses, ou semblants d'excuses, ont été présentées dans les communiqués de la chancellerie. Reste maintenant à quantifier les coûts de cette mésaventure. Car Syvote est un outil mis à disposition par le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) et facturé aux utilisateurs. En droit, on pourrait donc admettre que la contre-prestation n'a que partiellement été réalisée par rapport à ce que l'on peut attendre d'un logiciel de dépouillement.

Aussi, nous interpellons le Conseil d'État sur les éléments suivants :

- Combien d'heures de fermeture des guichets et administrations communales les tests effectués préalablement au scrutin ont-ils nécessité, ainsi que d'heures ouvrées, au sein de l'administration cantonale ?
- Combien d'heures de travail supplémentaire la faille informatique a-t-elle provoqué auprès de l'administration cantonale et des communes concernées ?
- Ces dernières ont-elles fait valoir un quelconque droit au remboursement total ou partiel des coûts du système Syvote pour ce scrutin ?
- Des prétentions ont-elles été émises envers le fournisseur externe du logiciel ? Cet élément est-il prévu dans le contrat de vente ?
- Au final, à combien les coûts de la faille informatique peuvent-ils être évalués pour les communes impactées et pour les services de l'administration cantonale ?

**Demande d'urgence : OUI**

**Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :**  
Damien Humbert-Droz

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Andreas Jurt	Patrice Zürcher	Jérôme Bueche
Étienne Robert-Grandpierre	Josette Frésard	Bastian Droz
Quentin Di Meo	Claude Guinand	Édith Aubron Marullaz
Christian Steiner	Jean-Claude Guyot	Frédéric Vaucher
Mary-Claude Fallet	Michel Robyr	Hermann Frick
Fabio Bongiovanni	René Curty	Christophe Schwarb
Nicolas Bornand	Nicolas Ruedin	Didier Boillat
Sandra Menoud	Jean Fehlbaum	Jean-Daniel Jeanneret-Grosjean